



001027

CENTRO INTERSERVIZI AMMINISTRATIVI
PER IL BELGIO, IL LUSSEMBURGO E I PAESI BASSI

LETTRE D'INVITATION

Objet : Invitation à la procédure négociée pour la fourniture et l'entretien de photocopieurs et imprimantes (CIG : 8954436A57)

Le Centre de services partagés de Bruxelles (ci-après dénommé CIA), institué auprès de l'Ambassade d'Italie, rue Joseph II 22, 1000 Bruxelles, représenté par son Directeur M. Claudio Nardella, ci-après dénommée le « Pouvoir Adjudicateur », invite à présenter une offre, sur la base des modalités, des prescriptions et de la procédure indiquées ci-dessous afin de trouver un soumissionnaire auquel confier la prestation susmentionnée.

1. Objet et base du marché

1. Les rapports entre le Pouvoir Adjudicateur et le Soumissionnaire seront réglés par un contrat.
- 1.2 Le Soumissionnaire sélectionné effectuera les prestations indiquées dans le Cahier des charges (Annexe 1).
- 1.3 La valeur estimée du marché à acquérir, utilisée comme valeur de base du marché, est de 80.000,00 €, hors TVA.
- 1.4 Durée du marché en mois : douze, du 1/1/2022 au 31/12/2022. Ce marché ne saurait faire l'objet d'une reconduction.

2. Point de contact

La responsable de la procédure est le Chef du Centre de services partagés auprès de l'Ambassade d'Italie, Rue Joseph II 22, 1000 Bruxelles, tél. : 02 - 643 38 61, mail : bruxelles.cia@esteri.it

3. Conditions d'accès au marché

3.1 Le Soumissionnaire se trouvant dans l'un des cas d'exclusion visés à l'Annexe 2 « DUME » sera exclu de la procédure.

3.2 Le Soumissionnaire atteste l'absence de motifs d'exclusion en souscrivant l'Annexe 2 « DUME ». Le Soumissionnaire autorise le Pouvoir Adjudicateur à vérifier auprès des autorités locales la véracité des déclarations rendues quant à la possession de dites conditions.

3.3 Le Soumissionnaire doit posséder une assurance adéquate couvrant les risques professionnels.

4. Critère d'adjudication

4.1 Le critère d'adjudication est celui du prix le plus bas.

4.2 Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas attribuer le marché, en tout ou en partie, dans le cas où aucune offre ne pourra être considérée convenable, voire appropriée, en relation à l'objet du contrat. Le marché pourra être attribué même en présence d'une seule offre valable.

5. Termes et présentation de l'offre

5.1 Les plis contenant les offres doivent être fermés et scellés. À l'extérieur, ils doivent porter :

- la mention «NE PAS OUVRIR : offre pour la fourniture et l'entretien de photocopieurs et imprimantes » ;
- la dénomination du Soumissionnaire, son siège social et ses contacts.

5.2 Sous peine d'exclusion, les plis doivent contenir deux enveloppes. Chaque enveloppe doit être scellée avec du ruban adhésif sur les bords de fermeture, ou fermée et contresignée sur les bords de fermeture, ou fermée et cachetée sur les bords de fermeture. Sur les enveloppes doit également figurer l'objet du marché, la dénomination du Soumissionnaire et, respectivement, l'indication :

- A (documents administratifs) ;
- B (offre économique).

5.3 L'expéditeur est le seul responsable de la réception en temps utile de son pli. L'arrivée tardive ou l'arrivée à une autre adresse des plis et le non-respect des

modalités indiquées comporteront l'exclusion du candidat. Ces plis ne seront pas ouverts et seront rendus au Soumissionnaire concerné.

5.4 Les plis contenant les offres et la documentation relative devront parvenir endéans le **15/11/2021 à 12h00** par les moyens suivants :

- soit par la poste à l'adresse du Pouvoir Adjudicateur : Ambassade d'Italie, Rue Joseph II 22, 1000 Bruxelles ;
- soit déposés à la main (à la même adresse) entre 9h30 et 12h00 du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés. Lors de la réception, le Pouvoir Adjudicateur pourra fournir un accusé de réception, à la demande du soumissionnaire.

5.5 Pour ce qui est de la date d'échéance de la présentation des offres, seul le cachet de réception apposé sur le pli par le Pouvoir Adjudicateur fera foi.

5.6 Si l'offre et/ou la documentation fournie pour la présentation des offres ont été signées par un mandataire du Soumissionnaire, les documents prouvant le droit de signature (procuration, décision, etc.) devront être fournis.

5.7 L'offre et la documentation annexée devront être rédigées en français ou en italien.

5.8 Les offres multiples, conditionnées, alternatives, seront exclues.

6. Contenu des enveloppes insérées à l'intérieur du pli

6.1 Enveloppe A – « Documents administratifs »

6.1.1 L'enveloppe A « Documents administratifs » devra contenir :

- l'Annexe 2 « DUME », dans lequel le Soumissionnaire atteste l'absence de motifs d'exclusion et accepte sans réserves ni exceptions les dispositions et les conditions contenues dans la présente lettre d'invitation ;
- une déclaration dans laquelle le Soumissionnaire s'engage à maintenir l'offre irrévocable pendant 90 jours à dater de la date d'échéance fixée pour la réception des offres et donne sa disponibilité à la prolonger de 30 jours supplémentaires à la demande du Pouvoir Adjudicateur ;
- la preuve de la souscription par le Soumissionnaire d'une assurance couvrant les risques professionnels, la responsabilité civile et les accidents du travail ;

- la déclaration quant aux chiffres d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois dernières années, qui ne devra être inférieur au triple de la valeur de ce marché ;
- l'inscription à la Chambre du Commerce ;
- l'attestation qui démontre que le Soumissionnaire est en ordre en ce qui concerne ses obligations fiscales ;
- l'attestation qui démontre que le Soumissionnaire est en ordre en ce qui concerne ses obligations vis-à-vis de l'Office National de Sécurité Sociale.

6.1.2 En cas de manque d'éléments requis au § 6.1.1, du caractère incomplet ou de quelque autre irrégularité de fond de ceux-ci, le Pouvoir Adjudicateur accordera un maximum de 10 jours au Soumissionnaire afin de rendre, de régulariser, ou d'intégrer les déclarations nécessaires. Si ce délai supplémentaire n'est pas respecté, le Soumissionnaire sera exclu de la procédure. Les carences dans la documentation ne permettant pas l'identification du contenu ou du sujet responsable constituent des irrégularités de fond irrémédiables.

6.2 Enveloppe B – « Offre économique »

6.2.1 Dans l'enveloppe B « Offre économique », le Soumissionnaire présentera sa meilleure offre économique pour la prestation requise.

6.2.2 Les Soumissionnaires doivent comprendre dans leur prix tous frais, mesures et impositions quelconques inhérents à l'exécution du marché, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée et des frais de sécurité éventuels.

6.2.3 L'offre doit contenir la dénomination du Soumissionnaire et devra être signée par le représentant légal ou par son mandataire avec en annexe une copie du document d'identité en cours de validité.

7. Ouverture et évaluation des offres

7.1 Les plis seront ouverts par le Responsable de la procédure le 15/11/2021 à 15h00 en séance publique, au siège du Pouvoir Adjudicateur à l'adresse susmentionnée.

7.2 Seuls les représentants des Soumissionnaires sont autorisés à assister à ladite séance.

8. Informations et clarifications

8.1 Les éventuelles demandes d'informations ou clarifications doivent être adressées au Pouvoir Adjudicateur en temps utile, au moins dix jours avant la date d'échéance pour la présentation des offres à l'adresse mail suivante : bruxelles.cia@esteri.it

8.2 Le Pouvoir Adjudicateur répondra à chaque Soumissionnaire au plus tard quatre jours avant la date d'échéance pour la présentation des offres en envoyant une communication par courrier électronique reprenant toutes les questions et réponses apportées.

9. Protection des données personnelles

9.1 Le Pouvoir Adjudicateur garantit la protection des données personnelles fournies par le Soumissionnaire conformément à la législation italienne en matière de protection des personnes physique en ce qui concerne le traitement des données personnelles, dont note explicative est fournie à l'Annexe 3.

9.2 Par sa signature de l'Annexe 3, le Soumissionnaire donne son accord au traitement des données personnelles susmentionnées par le Pouvoir Adjudicateur, y compris en ce qui concerne les vérifications prévues au § 3.2.

9.3 Certaines données du concurrent adjudicataire de l'appel d'offre et des conditions d'adjudication pourront être diffusées sur les sites internet du Ministère italien des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, en exécution des obligations légales italiennes qui imposent la transparence administrative.

10. Règlementation applicable

La procédure de sélection du contractant est régie par la législation italienne. D'éventuels recours peuvent être introduits auprès des organes italiens de justice administrative.

Bruxelles, le 25.10.2021

Le Directeur
(Claudio Nardella)

